

Décision

Générale

colonial

Décision n° 182 du 11 février 1950.

n° 182

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du Directeur des travaux puibles, administrateur de l'usine des eaux et de la Centrale électrique,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Moussa Omar, commis, 11e échelon, du cadre auxiliaire de la Côte française des Somalis, est, provisoirement, détaché à la Direction des travaux publics pour effectuer le relevé des branchements « eau » et « électricité », et. établir la nomenclature exacte des appareils électriques et de puisage des abonnés.

Art. 2

M. le secrétaire général du Gouvernement, le directeur des travaux publics, le chef du service du personnel et le chef du service de la sûreté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général, p. i.,P. ROULAND.